



## Mon fils agé de 24 ans veut reprendre le nom de sa mère.

Par **neul62**, le **11/04/2013** à **10:33**

bonjour,voila le problème de mon fils agé de 24 ans,quand je l'ai mis au monde il porté mon nom de famille,avec son géniteur qui voulait le reconnaitre a son nom,sommes passer au tribunal afin que mon fils porte le nom de son père,mais en 1991 nous nous sommes séparé,son père ne c est jamais détourné de son fils,jamais un anniversaire,noel,paques etc...aujourd'hui il ne veut plus entendre parler de son fils,celui ci disant a son fils qu'il était mort pour lui,et ne veut aucun contacte avec lui n'y en entendre parler,cela fait 22 ans qu'il ne s'occupe pas de son fils,c'est pourquoi mon fils veut prendre mon nom,a t il le droit et quel sont les démarches a faire.bien cordialement.

Par **amajuris**, le **11/04/2013** à **14:26**

bjr,  
on ne change pas de nom pour des problèmes de relations avec son père ou sa mère.  
il faut des motifs légitimes.  
cdt